

## Procédures d'audition

L'horaire des auditions est publié sur notre site web (avril 2020). Il revient à chaque professeur et participant d'en prendre connaissance

Si nécessaire, les candidats doivent s'assurer des services d'un accompagnateur et en assumer les frais.

Les candidats doivent se présenter à la table d'accueil trente (30) minutes avant l'heure fixée pour leur audition. Les participants doivent fournir deux copies de leurs pièces : si possible la partition originale plus une photocopie dans la bonne tonalité avec des **mesures numérotées**. En classe concerto trois copies sont demandées. Le candidat doit avoir ses partitions ou photocopies lors de son inscription à la table d'accueil. Lorsque vous présentez plus de deux pièces, il est fortement suggéré de présenter vos pièces photocopiées et reliées dans l'ordre d'interprétation.

Lorsqu'une catégorie d'âge est terminée, les juges remettent aux participants les commentaires écrits ainsi que les résultats.. Ils donnent aussi de vive voix des commentaires pertinents sur les prestations entendues. Dans les classes Concerto et Festival, des médailles sont remises selon les notes suivantes: : médaille d'or 90 % et plus, d'argent 85-89 % et bronze 80-84%.

Dans la classe Récital, les médailles sont offertes selon les résultats suivants: médaille d'or 92% et plus, argent 88-92% et bronze 85-88 %.

Les membre du jury choisissent les participants de la finale. La liste sera publiée sur notre page Facebook et envoyée par courriel aux participants et professeurs. Il revient à chacun de vérifier leur participation à la finale et d'avertir leur accompagnateur au besoin.

La finale Festival se déroulera le 2 mai et la finale Récital le 3 mai. Les résultats et bourses seront donnés immédiatement après les auditions de ces finales. Tous les finalistes recevront une bourse.

Les résultats de la catégorie Concerto seront également connus à la fin des auditions de cette catégorie ainsi que les participants à la prochaine saison de l'OSJS.

## Coût des Inscriptions

	<u>Classe Festival</u>	
Participants de l'Estrie	Autres régions	
7-11 ans	42 \$	47 \$
12-16 ans	47 \$	52\$
Cégep	52 \$	57 \$
Université	55 \$	60 \$

### Musique de chambre, Ensemble vocal Ensembles jazz classe Festival

50 \$ (duo) participants de l'Estrie  
55 \$ (duo) participants des autres régions  
*5 \$ par musicien supplémentaire*  
*Ex. quatuor: 50 \$ + 10 \$ pour l'Estrie*

**Ensemble classe Récital**  
60 \$ (duo) participants de l'Estrie  
65 \$ (duo) participants des autres régions  
*5\$ par musicien supplémentaire*  
*Ex: quintette 60\$ + 15\$ pour l'Estrie*

	<u>Classes Récital et Concerto</u>	
Participants de l'Estrie	Autres régions	
7-11 ans	57 \$	62 \$
12-16 ans	62 \$	67 \$
Cégep	67 \$	72 \$
Université	70 \$	75 \$

**L'Estrie comprend les MRC suivantes:**  
Memphrémagog, Coaticook, Le Val Saint-François,  
Les Sources, Le Haut-Saint-François, Le Granit et  
Sherbrooke

**Les participants ne peuvent se présenter en solo à la fois en Festival et en Récital.**

**Un participant qui a obtenu deux années de suite le premier prix de sa catégorie dans la classe festival devra se présenter dans la classe récital l'année suivante.**  
*Ex: premier prix chez les 7-11deux années de suite en Festival se présente en Récital*

**Les participants au Concours de musique du Canada doivent se présenter dans la Classe Récital.**

Les formulaires d'inscriptions sont disponibles sur notre page web:

[www.fcmsherbrooke.com](http://www.fcmsherbrooke.com)

Votre inscription est confirmée lorsque nous recevons votre paiement .

5959 rue Frappier  
Sherbrooke (Qc) J1N 2K2  
[madeleine.tremblay@videotron.ca](mailto:madeleine.tremblay@videotron.ca)

**Clôture des inscriptions**  
**14 février 2020**

**Aucun changement au répertoire**  
**après le 2 mars 2020**

Pour toute information supplémentaire:

Madeleine Tremblay.  
Présidente-directrice générale  
(819) 864-9438  
[madeleine.tremblay@videotron.ca](mailto:madeleine.tremblay@videotron.ca)

Andrée-Anne Pellerin  
Coordonnatrice  
(438) 889-3739  
[andree.anne.pellerin@gmail.com](mailto:andree.anne.pellerin@gmail.com)



FESTIVAL-CONCOURS DE MUSIQUE  
DE SHERBROOKE - FCMS



31 ANS DE TALENT!

## Prospectus 2020

### Auditions

25 avril au 2 mai

### Finale Festival

Samedi 2 mai 2020

### Finale Récital

Dimanche 3 mai 2020

### Président d'honneur

*Paul Gingues*  
*Président du comité de la Culture*  
*Ville de Sherbrooke*

### Porte-parole

*Marianne Chapdeleine, soprano*  
*Lauréate 2017*  
*Prix Canimex*

## Admissibilité

L'âge du participant est déterminé au 1er octobre 2019. La limite d'âge est de 28 ans (31 ans pour le chant). Une dérogation pour augmenter la limite d'âge peut être obtenue pour un participant étudiant à temps plein dans un programme de musique universitaire. Pour les ensembles, la catégorie est déterminée par l'âge du plus âgé des participants.

Les œuvres choisies doivent faire partie du répertoire classique ou être de facture classique : en cas de doute, faire approuver votre répertoire.

## Règlements généraux

Les classes sont ouvertes à tous les instruments non amplifiés.

Pour la guitare, les cordes doivent être en nylon (guitare classique).

La mémorisation des œuvres est OBLIGATOIRE pour tous les participants. Seules les sonates accompagnées, les œuvres présentées en Musique de chambre ou Ensemble vocal seront autorisées à être jouées avec partitions. Pour la classe Récital, bien lire les précisions pour la mémorisation.

Les participants doivent veiller à ce que la durée d'exécution de leur programme n'excède pas la limite de temps permise. Il est important de signaler que la limite de temps est une limite globale qui vous est accordée, comprenant le temps de vous installer et le temps entre les pièces. Tout manquement à ce règlement entraînera une pénalité de 5 points sur le total de votre note.

Les reprises sont acceptées pourvu que la limite de temps soit respectée.

Pour les ensembles, une dérogation peut être obtenue pour un participant plus âgé qui étudie à temps plein au niveau scolaire correspondant. Une preuve de son niveau scolaire doit être fournie lors de l'inscription.

## Classe Festival

**Cette classe vise à encourager la pratique de la musique classique et s'adresse à tous les musiciens qui désirent relever un défi personnel.**

Les instrumentistes doivent interpréter deux pièces de **caractère contrastant**. En comédie musicale ou chant classique les candidats doivent présenter deux pièces pour les participants de 11 ans et moins et trois pièces pour les participants de plus de 12 ans. En comédie musicale, bien vérifier que votre répertoire provienne réellement d'une comédie musicale : en cas de doute, faire approuver votre choix.

En musique de chambre/ensemble vocal les participants doivent présenter une ou deux pièces pourvu que la limite de temps soit respectée. Les ensembles instrumentaux doivent être composés d'un maximum de 15 membres et les ensembles vocaux d'un maximum de 25 membres.

Les ensembles jazz formés de musiciens de 12 à 16 ans (étudiant au secondaire) sont admissibles. Bien noter que la limite de temps est la même que pour les autres ensembles. Deux copies avec mesures numérotées de la partition directrice de chaque pièce doivent être fournies la journée de la prestation (partition comprenant l'ensemble des informations nécessaires au juge (ex.: thème, accompagnement, section rythmique et toute autre information pertinente). L'ordre des solos doit être indiqué dans la partition. Bien noter que les pièces sélectionnées doivent être issues du répertoire jazz traditionnel.

Les prestations doivent être le plus près possible d'une version acoustique. Il n'y aura pas de sonorisation fournie pour cette catégorie par le FCMS. Une installation de base sera sur place (batterie, amplificateur de base, de guitare et un piano). Les besoins techniques spécifiques en dehors de ceux-ci doivent être fournis par les participants. L'installation doit compter dans le temps maximal prévu pour la prestation soit 10 ou 15 minutes selon votre catégorie d'âge.

## Classe Récital

**Cette classe s'adresse aux musiciens plus avancés. Les participants au Concours de musique du Canada doivent se présenter dans cette classe.**

Les participants solistes doivent interpréter des œuvres de caractères contrastants.

**Sous peine de disqualification, une de ces œuvres doit être de l'époque baroque ou classique**, dans le but de démontrer une compréhension des styles de ces époques. Dans le doute, faire approuver votre répertoire.

Pour **les instruments plus récents**, le répertoire doit couvrir au moins deux périodes différentes

**Les instrumentistes** doivent présenter deux ou trois œuvres.

Les participants en **chant classique** doivent présenter trois ou quatre œuvres dans trois langues différentes. Les participants **comédie musicale** doivent présenter trois ou quatre œuvres dans au moins deux langues différentes. Le titre des comédies musicales desquelles les œuvres sont extraites doit obligatoirement être indiqué sur la fiche d'inscription.

Les participants en **ensemble** doivent présenter une œuvre complète **ou** deux œuvres contrastantes **ou** au moins deux mouvements contrastants d'une œuvre.

**La mémorisation des œuvres est obligatoire pour tous les participants.** Seules les sonates accompagnées (vents, cordes, percussions), les œuvres présentées en Musique de chambre ou Ensemble vocal sont autorisées à être jouées avec partitions. Si le participant inscrit deux sonates accompagnées, il doit soit interpréter une de mémoire, soit ajouter une troisième pièce qui, elle, sera jouée de mémoire.

**Les trois lauréats du FCMS seront choisis nécessairement dans la classe Récital.**

## Classe Concerto En collaboration avec l'OSJS

Les participants peuvent présenter :

- un ou plusieurs mouvements d'un concerto;
- une œuvre concertante ;
- un ou deux airs d'opéra, d'oratorio, ou toute œuvre pour voix et orchestre;
- s'ils ont 16 ans ou moins, un ou plusieurs mouvements d'un concertino (œuvre pédagogique sans orchestration).

Le directeur musical de l'OSJS assiste aux auditions pour sélectionner les solistes qui participeront à l'un des trois concerts de la saison suivante. Se choix peuvent différer de ceux du jury de la Classe Concerto du FCMS. Les solistes de l'OSJS sont retenus non seulement en fonction de la qualité de leur interprétation, mais également de la possibilité d'intégrer à l'Orchestre l'œuvre qu'ils interprètent. Deux des solistes doivent étudier à temps plein ou habiter dans la région de l'Estrie. Le chef et directeur musical se réserve le droit de demander au soliste de jouer une autre œuvre avec l'Orchestre.

### Limite de temps pour la Classe Festival

5-9 ans	6 minutes
10-11 ans	8 minutes
12-13 ans	10 minutes
14-16 ans	15 minutes
17 ans et plus	20 minutes

### Limite de temps pour les classes Récital et Concerto

7 à 11 ans	15 minutes
12 à 16 ans	20 minutes
Cégep	30 minutes
Université	30 minutes